



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2006-2007)
LE 19 SEPTEMBRE 2006**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2006 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (19), Claudine Caron-Lavigueur (02), Solange Couture Dubé (14), Linda Crevier (15), Suzanne Gaudette (08), Claudette Labre-Do (13), Margot Pagé (17), Micheline Patenaude-Fortin (01), Diane Soucy (04), Louise Tremblay (20)

MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (09), Yvon Derome (21), André Dugas (11), Marcel Gélinas (03) (arrivée à 19 h 40), Alban Synnott (12)

**TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM
ET :**

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents au niveau primaire (arrivée à 20 h 10)

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice du Service des ressources humaines
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes
Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

M^{mes} Denise Daoust (18), Pascale Godin (06), Françoise Théoret (05), commissaires et Linda Marleau, représentante du comité de parents au niveau secondaire.

M. Guy Sylvain (16)



No de résolution
ou annotation

C.C.- 2128-09-06

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006
- 06.02 Plan triennal des immobilisations 2007-2010 – Adoption
 - 06.02-a Exposé du dossier
 - 06.02-b Demande d'autorisation de construction d'une nouvelle école dans le cadre de la mesure 50511 pour les élèves des municipalités de Candiac et de Saint-Philippe
 - 06.02-c Demande d'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'école Fernand-Seguin à Candiac dans le cadre de la mesure 50511
 - 06.02-d Demande d'ajout d'espaces dans le cadre de la mesure 50511 pour les écoles du Tournant, Gabrielle-Roy, Notre-Dame-Saint-Joseph, Saint-Édouard et Jacques-Barclay
- 06.03 Nominations diverses à faire annuellement
 - 06.03-a Comité de révision d'une décision (Articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique)
 - 06.03-b Comité de sélection – Directions d'établissement incluant la relève
 - 06.03-c Programme « Reconnaissance 2006-2007 »
 - 06.03-d Code d'éthique et de déontologie (Article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique)
 - 06.03-e Comité consultatif de transport scolaire (Article 188 de la Loi sur l'instruction publique)
 - 06.03-f CLD de Roussillon – Proposition
 - 06.03-g CLD des Jardins-de-Napierville - Proposition
- 06.04 Conseil d'établissement – Détermination du nombre de membres des conseils d'établissement
- 06.05 École des Cheminots – Composition du conseil d'établissement
- 06.06 RCSM - Offre de formation – Samedi 4 novembre 2006 (Ajout)

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 07.01 Demande d'expulsion
- 07.02 Reconsidération d'une décision du conseil des commissaires

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE



No de résolution
ou annotation

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 09.01 Nomination ou engagement au poste de coordinateur/coordonnatrice aux Services éducatifs aux jeunes
- 09.02 Nomination ou engagement au poste de régisseur au Service des ressources humaines
- 09.03 Demandes de retraite progressive :
 - ♦ Direction d'établissement
 - ♦ Cadre de service

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Projets d'investissement en photos (phase 1)
- 11.02 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Sainte-Catherine – Addenda
- 11.03 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Châteauguay – Addenda
- 11.04 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Delson – Addenda
- 11.05 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de La Prairie – Addenda
- 11.06 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Mercier – Addenda
- 11.07 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Municipalité de Napierville – Addenda
- 11.08 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Saint-Constant – Addenda
- 11.09 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Saint-Rémi – Addenda
- 11.10 Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services avec la Ville de Candiac – Addenda

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Tournoi de golf de la Commission scolaire (**Ajout**)
- 16.02 Demandes d'information – Suivis (**Ajout**)

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



No de résolution
ou annotation

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Activités et événements
- 18.02 Résolution de l'école de la Magdeleine concernant l'achat de romans
- 18.03 Communiqué sur le programme « Reconnaissance »
- 18.04 Calendrier scolaire 2006-2007
- 18.05 Messages de la rentrée :
 - ♦ FCSQ
 - ♦ CSDGS : message au personnel et message à la population
- 18.06 Lettre des vérificateurs externes

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Vente de terrains à Sainte-Catherine

Ce sujet est réglé.

2. Politique sur les fermetures d'écoles lors d'intempéries

Ce sujet sera traité lors de la séance plénière du conseil des commissaires du 26 septembre 2006.

3. Fonctionnement du conseil des commissaires - Informatisation

Une formation de base a été dispensée en septembre à la satisfaction des participants. Une reprise de ce cours est souhaitée. Les commissaires sont invités à signifier leur intérêt. La deuxième phase de formation avancée est prévue en octobre.

4. École Maria-Goretti

En suivi.

5. Délimitation des circonscriptions électorales – Élections scolaires de novembre 2007

Ce sujet sera traité en octobre 2006.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2006

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

06.02 PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2007-2010 - ADOPTION

06.02-a EXPOSÉ DU DOSSIER

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général, présente le dossier. Il apporte également certaines corrections sur l'annexe 1 du document 06.02-a.

Monsieur Marcel Gélinas, commissaire, occupe son siège à 19 h 40.

C.C.-2130-09-06

06.02-b DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LES ÉLÈVES DES MUNICIPALITÉS DE CANDIAC ET DE SAINT- PHILIPPE

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Il répond à des questions. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète les informations.

CONSIDÉRANT le Plan triennal des immobilisations 2007-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de février 2006;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle observée dans le secteur nord au primaire;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants déjà amorcés et planifiés dans plusieurs municipalités du secteur nord, principalement à Candiac et à Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT l'impact de ces développements sur l'augmentation de la clientèle scolaire au primaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espaces);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

de demander l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à la construction d'une école primaire, dont la capacité d'accueil correspondrait à 3 locaux pour le préscolaire et à 18 locaux pour le primaire. La situation



No de résolution
ou annotation

C.C.-2131-09-06

géographique de cette école sera à déterminer selon l'évolution de la clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.02-c DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE FERNAND-SEGUIN À CANDIAC DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le Plan triennal des immobilisations 2007-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de février 2006;

CONSIDÉRANT les besoins en locaux établis par les Services éducatifs aux jeunes;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants dans les municipalités de Candiac et de La Prairie;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

de réitérer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre de la mesure 50511, la demande d'autorisation de procéder à l'agrandissement de l'école Fernand-Seguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2132-09-06

06.02-d DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES DANS LE CADRE DE LA MESURE 50511 POUR LES ÉCOLES DU TOURNANT, GABRIELLE-ROY, NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH, SAINT-ÉDOUARD ET JACQUES-BARCLAY

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espaces) 2007-2010;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter ces écoles d'installations sportives adéquates;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission



No de résolution
ou annotation

scolaire le montant nécessaire pour doter l'école du Tournant d'un bloc sportif;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Gabrielle-Roy d'un bloc sportif adéquat et pour réaménager divers locaux;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (bâtisse « Saint-Joseph ») d'un gymnase et pour réaménager trois classes dans le local polyvalent servant actuellement à l'éducation physique;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Saint-Édouard d'un bloc sportif adéquat, d'un service de garde et pour réaménager divers locaux;

qu'une demande soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que soit accordé à la Commission scolaire le montant nécessaire pour doter l'école Jacques-Barclay d'un bloc sportif adéquat et pour réaménager divers locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.03 NOMINATIONS DIVERSES À FAIRE ANNUELLEMENT

Madame Susan Tremblay, directrice générale, présente le dossier.

C.C.-2133-09-06

06.03-a COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE) - Nominations

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT la procédure 11-07 du recueil des règles générales d'administration spécifiant que trois commissaires élus doivent être désignés annuellement par le conseil des commissaires et un commissaire représentant le comité de parents (article 5.1);

CONSIDÉRANT l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que le conseil des commissaires peut soumettre les demandes de révision de décision touchant un élève à un comité qu'il institue;



No de résolution
ou annotation

C.C.-2134-09-06

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que Mesdames Solange Couture Dubé, Linda Crevier et Claudette Labre-Do, commissaires, soient désignées membres du comité d'étude relatif aux demandes de révision d'une décision et que le comité de parents désigne leur représentant parmi l'un des deux délégués au conseil des commissaires à titre de membre dudit comité et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE) – Nominations des commissaires substitués

CONSIDÉRANT la difficulté parfois d'obtenir la présence des commissaires désignés sur le comité de révision d'une décision;

CONSIDÉRANT les avantages pour un commissaire de participer aux séances de ce comité;

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT l'article 11 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que le conseil des commissaires peut soumettre les demandes de révision de décision touchant un élève à un comité qu'il institue;

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que tous les autres commissaires soient désignés membres substitués du comité d'étude relatif aux demandes de révision d'une décision, et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007 :

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson, Claudine Caron-Lavigueur, Denise Daoust, Suzanne Gaudette, Pascale Godin, Linda Marleau, Margot Pagé, Micheline Patenaude-Fortin, Diane Soucy, Françoise Théoret, Louise Tremblay et MM. Éric



No de résolution
ou annotation

**Allard, Jean-Pierre Bélair, Yvon Derome, André Dugas,
Marcel Gélinas, Guy Sylvain, Alban Synnott.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2135-09-06

**06.03-b COMITÉ DE SÉLECTION – DIRECTIONS
D'ÉTABLISSEMENT INCLUANT LA RELÈVE –
Nominations**

*Résolution abrogée
par la résolution
C.C.-2361-09-07
le 18 septembre 2007
JLB*

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accordant notamment au conseil des commissaires de procéder à l'engagement des directions d'établissement (article 7.7);

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accordant au conseil des commissaires de désigner des commissaires à un comité de sélection (article 2.50);

CONSIDÉRANT que la présidence de la Commission scolaire est membre d'office du comité de sélection des directions d'établissement incluant ceux pour la banque de la relève;

CONSIDÉRANT l'orientation 4 du Plan stratégique qui vise à assurer le développement des compétences professionnelles en fonction des besoins actuels et futurs des personnes et de l'organisation;

Mesdames Lise Beauchamp-Brisson et Micheline Patenaude-Fortin, commissaires, témoignent de leur intérêt à siéger sur le comité de sélection des directions d'établissement.

Monsieur André Dugas, commissaire, propose Madame Micheline Patenaude-Fortin.

Madame Linda Crevier, commissaire, propose Madame Lise Beauchamp-Brisson.

Au terme du vote,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

de nommer **Madame Micheline Patenaude-Fortin**, commissaire, pour siéger comme membre au comité de sélection des directions d'établissement incluant ceux pour la banque de la relève, et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

Et de nommer **Madame Lise Beauchamp-Brisson**, commissaire, pour siéger comme **membre substitut** au comité de sélection des directions d'établissement incluant ceux pour la



No de résolution
ou annotation

banque de la relève, et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2136-09-06

06.03-c PROGRAMME « RECONNAISSANCE CSDGS 2006-2007 » - Nominations

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de trois commissaires, en sus de la présidence d'office, et d'un commissaire substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que Mesdames **Claudine Caron-Lavigueur**, **Micheline Patenaude-Fortin** et **M. André Dugas**, commissaires, soient désignés membres du comité « Programme Reconnaissance CSDGS 2006-2007 », et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2137-09-06

PROGRAMME « RECONNAISSANCE CSDGS 2006-2007 » - Membre substitut

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.51);

CONSIDÉRANT les mécanismes de participation qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de trois commissaires et d'un commissaire substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que **Madame Suzanne Gaudette**, commissaire, soit désignée membre substitut du comité « Programme Reconnaissance CSDGS 2006-2007 », et ce, jusqu'après la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des remerciements sont communiqués aux membres du comité « Programme Reconnaissance CSDGS 2005-2006 ».



C.C.-2138-09-06
No 2138-09-06
ou annotation

06.03-d CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (ARTICLE 175.1 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE) - Nominations

CONSIDÉRANT l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique portant sur l'établissement d'un code d'éthique, son contenu, son accessibilité au public et la façon d'en faire rapport;

CONSIDÉRANT les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de **trois membres du conseil des commissaires** et de deux membres substitués;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que **Mesdames Margot Pagé, Diane Soucy et Monsieur André Dugas**, commissaires, soient désignés membres du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et ce, jusqu'à la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Roch Thibault, commissaire, occupe son siège à 20 h 10.

C.C.-2139-09-06

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (ARTICLE 175.1 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE) - Nominations des membres substitués

CONSIDÉRANT l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique portant sur l'établissement d'un code d'éthique, son contenu, son accessibilité au public et la façon d'en faire rapport;

CONSIDÉRANT les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de trois membres du conseil des commissaires et de **deux membres substitués**;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que **Mesdames Linda Crevier et Claudette Labre-Do**, commissaires, soient désignées membres substitués du comité du code d'éthique et de déontologie du commissaire à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, et ce, jusqu'à la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-2140-09-06

No de résolution
ou annotation

**06.03-e COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT SCOLAIRE
(ARTICLE 188 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION
PUBLIQUE) – Nominations**

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Chaque commission scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport scolaire dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement »;

CONSIDÉRANT les « mécanismes de participation » qui prévalent à la Commission scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de **deux commissaires** au comité consultatif du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que **Madame Louise Tremblay et M. Guy Sylvain**, commissaires, soient désignés membres du comité consultatif du transport scolaire, et ce, jusqu'à la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2141-09-06

06.03-f CLD DE ROUSSILLON – Proposition

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.5.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que **Madame Marie-Louise Kerneis**, commissaire, soit proposée comme déléguée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Collège électoral Éducation du CLD de Roussillon, et ce, jusqu'à la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2142-09-06

06.03-g CLD DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE – Proposition

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (article 2.5.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que **Monsieur Marcel Gélinas**, commissaire, soit proposé comme délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au Collège électoral Éducation du CLD des Jardins-de-Napierville, et ce, jusqu'à la tenue des élections scolaires de novembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2143-09-06

06.04 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

M^e Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les articles 42, 43 et 102 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent la détermination du nombre de personnes pouvant siéger sur un conseil d'établissement tel que présenté sous la cote 06.04, à savoir :

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – COMPOSITION	
Écoles	Composition
Écoles primaires de moins de 300 élèves sans service de garde	4 parents 2 enseignants 1 PNE 1 soutien 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote
Écoles primaires de moins de 300 élèves avec service de garde	5 parents 2 enseignants 1 PNE 1 soutien 1 membre du personnel du service de garde 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote
Écoles primaires de 300 élèves et plus sans service de garde	5 parents 3 enseignants 1 PNE 1 soutien 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote
Écoles primaires de 300 élèves et plus avec service de garde	6 parents 3 enseignants 1 PNE 1 soutien 1 membre du personnel du service de garde 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote
Écoles secondaires	6 parents 4 enseignants 1 PNE 1 soutien 2 élèves ayant droit de vote 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote



No de résolution
ou annotation

Formation générale	2 élèves 3 enseignants 1 PNE 1 soutien 2 représentants des groupes sociaux-économiques et sociaux-communautaires 2 représentants d'entreprises qui oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre
Formation professionnelle	2 élèves 2 parents 3 enseignants 1 PNE 1 soutien 2 représentants des groupes sociaux-économiques et sociaux-communautaires 2 représentants d'entreprises qui oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2144-09-06

06.05

ÉCOLE DES CHEMINOTS – COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M^c Nathalie Marceau, secrétaire générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les articles 42, 43 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-2142-09-06 du présent procès-verbal;

CONSIDÉRANT que deux comités s'ajoutent à l'école des Cheminots (EHDAA et élèves à risques);

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter le nombre de parents requis;

CONSIDÉRANT que le nombre d'enseignants fait en sorte qu'ils ont déjà plusieurs comités; d'où la difficulté à recruter le nombre d'enseignants requis;

CONSIDÉRANT que le milieu de vie est une orientation du projet éducatif, d'où l'importance de mettre l'accent sur les comités « Activités et activités-midi »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent la composition décrite ci-dessous du conseil d'établissement de l'école des Cheminots pour l'année 2006-2007, à savoir :

- ☞ 5 parents
- ☞ 3 enseignants



No de résolution
ou annotation

- ☞ 1 PNE
- ☞ 1 soutien
- ☞ 2 élèves
- ☞ 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06.06 RCSM – OFFRE DE FORMATION – SAMEDI 4 NOVEMBRE 2006

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, présente le dossier. Les membres du conseil des commissaires sont invités à s'inscrire à l'offre de formation du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie qui aura lieu le samedi 4 novembre 2006. Cette formation porte sur la thématique suivante : « Vers des rapports commission scolaire et établissements plus harmonieux et satisfaisants », et se tiendra à l'école secondaire Massey-Vanier à Cowansville.

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.C.-2145-09-06

07.01 DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE - Fiche # 5215306

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les informations reçues;

CONSIDÉRANT les règles de vie de l'école et la politique sur les psychotropes, secteur jeunes, en vigueur à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'expulser l'élève portant la fiche # 5215306 de l'école Louis-Cyr pour l'année 2006-2007 et d'accompagner le jeune et ses parents dans une démarche d'inscription vers une autre école de la Commission scolaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le document déposé sous la cote 07.01 est strictement confidentiel. Le document qui apparaît sur Intranet devra être détruit et les commissaires détruiront également leur document.

C.C.-2146-09-06

07.02 RECONSIDÉRATION D'UNE DÉCISION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente le dossier et invite Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, à exposer les faits nouveaux dans ce dossier. Des questions sont soulevées et Madame Suzanne Gosselin y répond.

CONSIDÉRANT les nouveaux faits dans ce dossier et après discussions ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Crevier, commissaire,

de reconsidérer la décision prise par le conseil des commissaires le 22 août 2006 (C.C.-2116-08-06) concernant le dossier de l'élève portant le numéro de fiche 5491451 afin d'intégrer l'enfant dans un groupe régulier au 2^e cycle du primaire à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, et d'inclure dans la résolution une condition particulière, à savoir : « Dans le cas d'une collaboration non satisfaisante de la part des parents, le conseil des commissaires se réserve le droit de réviser cette décision ».

Le vote est demandé par Monsieur Yvon Derome, commissaire, et s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 12 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Tous les documents relatifs au point 07.00 seront récupérés et seront déchiquetés.

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

C.C.-2147-09-06

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 ENGAGEMENT AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'engager, à une date qui sera déterminée par la Direction générale, **Monsieur Claude Marchand**, à titre de coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, organisation et transport scolaire, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2148-09-06

9.02 ENGAGEMENT AU POSTE DE RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative de la Direction générale et des cadres 2006-2007 par le conseil des commissaires (résolution C.C.-2078-05-06) à sa séance du 29 mai 2006;

CONSIDÉRANT que la classification du poste octroyé est la même que celle prévue à la structure administrative adoptée en mai 2006



No de résolution
ou annotation

(régisseur vs conseiller en gestion
classe 4);

CONSIDÉRANT le descriptif d'emploi en tant que régisseur prévu au plan de classification des cadres correspond à la tâche inhérente au secteur de la rémunération au Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

d'engager, en date du 2 octobre 2006, **Monsieur Nicolas Dionne**, à titre de régisseur au Service des ressources humaines, secteur de la rémunération, de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2149-09-06

9.03 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – Direction d'établissement

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de retraite progressive (délégation n° 7.17);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'autoriser un plan de retraite progressive échelonné sur cinq années, à compter du 1^{er} juillet 2006 jusqu'en août 2011, à **M. Vittorio Franco**, directeur à l'école Pierre-Bédard. Le traitement de M. Vittorio Franco sera de 80 %, et ce dernier travaillera à 100 % afin de se constituer une « banque de congé » qu'il prendra avant son départ à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2150-09-06

9.03 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – Cadre de service

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de retraite progressive (délégation n° 7.17);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

d'autoriser un plan de retraite progressive échelonné sur deux années, à compter du 6 novembre 2006 jusqu'au 5 novembre 2008, à **M^{me} Micheline Legendre**, agente d'administration à la Direction générale. Le traitement de M^{me} Micheline Legendre sera de 94,2529 %, et cette dernière travaillera à 100 % afin de se constituer une « banque de congé »



No de résolution
ou annotation

qu'elle prendra avant son départ à la retraite prévu le 5 novembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PHOTOS (PHASE 1)

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

Madame Linda Crevier, commissaire, quitte son siège à 21 h 08.

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, félicite l'équipe de Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, pour leur travail.

Madame Linda Crevier, commissaire, reprend son siège à 21 h 11.

C.C.-2151-09-06

11.02 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

Monsieur Yvon Derome, commissaire, quitte son siège à 21 h 17.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Sainte-Catherine et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 18 avril 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-2152-09-06

No de résolution
ou annotation

**11.03 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT
L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS,
D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES
AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY – ADDENDA**

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Châteauguay et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 9 juin 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2153-09-06

**11.04 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT
L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS,
D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES
AVEC LA VILLE DE DELSON – ADDENDA**

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Delson et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 30 août 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.



No de résolution
ou annotation

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2154-09-06

11.05 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE LA PRAIRIE – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de La Prairie et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 15 mai 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2155-09-06

11.06 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE MERCIER – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Mercier et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 5 mai 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yvon Derome, commissaire, reprend son siège à 21h 20.

C.C.-2156-09-06

11.07 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la municipalité de Napierville et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 2 mai 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Micheline Patenaude-Fortin, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-2157-09-06

11.08 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Saint-Constant et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de



No de résolution
ou annotation

terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 24 mai 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Diane Soucy, commissaire, quitte son siège à 21 h 20.

C.C.-2158-09-06

11.09 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE SAINT-RÉMI – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Saint-Rémi et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 28 avril 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Diane Soucy, commissaire, reprend son siège à 21 h 21.

C.C.-2159-09-06

11.10 PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES AVEC LA VILLE CANDIAC – ADDENDA

Monsieur Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint, présente le dossier. Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, complète avec des informations supplémentaires.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Candiac et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relativement au protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT les modifications demandées à la rencontre du 24 mai 2006;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'addenda modifiant les articles du protocole en vigueur.

Que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

Il y aura de l'information qui sera transmise sur le colloque.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 TOURNOI DE GOLF DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Madame Louise Tremblay, commissaire, communique certaines informations concernant le prochain tournoi de golf de la Commission scolaire. La date n'est pas encore fixée. Elle invite les membres du conseil des commissaires à faire partie du comité pour la relève.

Messieurs André Dugas et Marcel Gélinas, commissaires, s'inscriront au comité organisateur. La composition du comité sera à l'ordre du jour du prochain conseil des commissaires.

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, et Madame Susan Tremblay, directrice générale, commentent divers dépôts de documents, soit :

☞ Rentrée scolaire : un excellent travail de la part du personnel du transport scolaire, du personnel enseignant et du personnel du Service des ressources humaines.

☞ Programme Reconnaissance et 25 ans de service : 2 novembre 2006, une date à retenir.

☞ Fête des retraités : 20 octobre 2006



No de résolution
ou annotation

C.C.-2160-09-06

☞ Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay : une allocution du Ministre portant sur l'Éducation le mercredi 27 septembre 2006. Le conseil des commissaires désigne les commissaires suivants comme participants : Mesdames Suzanne Gaudette, Marie-Louise Kerneïs et Monsieur Éric Allard et possiblement M. Jean-Pierre Bélair.

RÈGLE POUR LA PARTICIPATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES À DIVERSES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION – Dérogation

CONSIDÉRANT la présence du ministre de l'Éducation en tant que conférencier à la dite conférence;

CONSIDÉRANT le sujet de la conférence;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

De déroger à la règle pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation (# 11-06);

Et de procéder à l'inscription à la conférence sur l'Éducation des commissaires suivants, soit Mesdames Lise Beauchamp-Brisson, Claudine Caron-Lavigueur, Solange Couture Dubé et Louise Tremblay.

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle et Madame Susan Tremblay, directrice générale seront également présentes à titre de membres partenaires.

☞ RCSM : rencontre de septembre 2006

☞ PDG extraordinaire à la FCSQ : les sujets traités sont la fiscalité scolaire et le rôle d'évaluation.

☞ Première pelletée de terre (symbolique) à l'école Jean-Leman en présence du ministre M. Jean-Marc Fournier, le lundi 25 septembre 2006 à 9 heures.

16.02 DEMANDES D'INFORMATION - SUIVIS

Monsieur Alban Synnott, commissaire, demande d'avoir le suivi à une demande qui lui a été transmise. Madame Susan Tremblay, directrice générale, lui répond que cette demande ira probablement en demande de révision.

Monsieur Yvon Derome, commissaire, demande de l'information sur l'entente avec la Caisse populaire de La Prairie. Madame Susan Tremblay, directrice générale, répond et Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, apporte des précisions.



No de résolution
ou annotation

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Activités et événements

18.02 Résolution de l'école de la Magdeleine concernant l'achat de romans

Madame Linda Crevier, commissaire, demande qu'un suivi soit fait.

18.03 Communiqué sur le programme « Reconnaissance »

18.04 Calendrier scolaire 2006-2007

Calendrier scolaire 2006-2007 : le calendrier scolaire 2006-2007 (format papier) est présentement disponible aux Services éducatifs aux jeunes.

18.05 Messages de la rentrée

☞ FCSQ

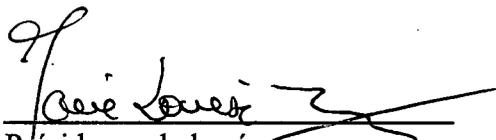
☞ CSDGS : message au personnel et message à la population

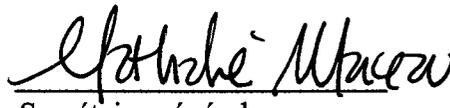
18.06 Lettre des vérificateurs externes

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 55,

La présente séance ordinaire est levée.


Présidence de la séance


Secrétaire générale

A.13.02
D:\Textes\2006-2007\CC\Procès-verbaux\19 septembre 2006 - A.13.02.doc